

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 19 Octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 10 **Votants :** 12 **Absents :** 3 **Procurations :** 2

Date de convocation : 11/10/2022

Date d'affichage : 11/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf Octobre, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Fiol Richard, Fournier Paulette, Vernhettes Michel, Frenéhard Anne-Marie, Delmas Alain, Brisbarre-Costes Françoise, Thomas Sabine, Coulet Magali, Julian Christian, Arocas Calude.

Absents : Aubeleau Vanessa, Govignon Virginie, Galliard Jean-François (excusé)

Représentés : Cayron Lionel a donné procuration à Delmas Alain, Bouat Yvan a donné procuration à Fiol Richard

CONSTITUTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Délibération n° 2022-68

Diverses conventions de servitude ont été signées avec Enedis pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines et/ou la création de postes de transformation électrique sur les propriétés communales suivantes :

Il a été convenu avec ENEDIS d'installer un poste de transformation et ses accessoires sur la parcelle communale cadastrées **A 164 (Place Du Claux)**.

Il a été convenu avec ENEDIS la pose de 9 lignes électriques souterraines sur les parcelles communales cadastrées **A 1164 (Place du Claux) et A1176 (Route Neuve)**.

En conséquence, il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'Enedis.

Monsieur Le Maire propose :

- d'autoriser la signature des actes notariés correspondant dont les frais seront supportés par ENEDIS

Le conseil Municipal adopte la délibération à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention et autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Anne-Marie FRENEHARD



Fait à Nant, le 19 Octobre 2022,

Le Maire,
Richard FIOL

